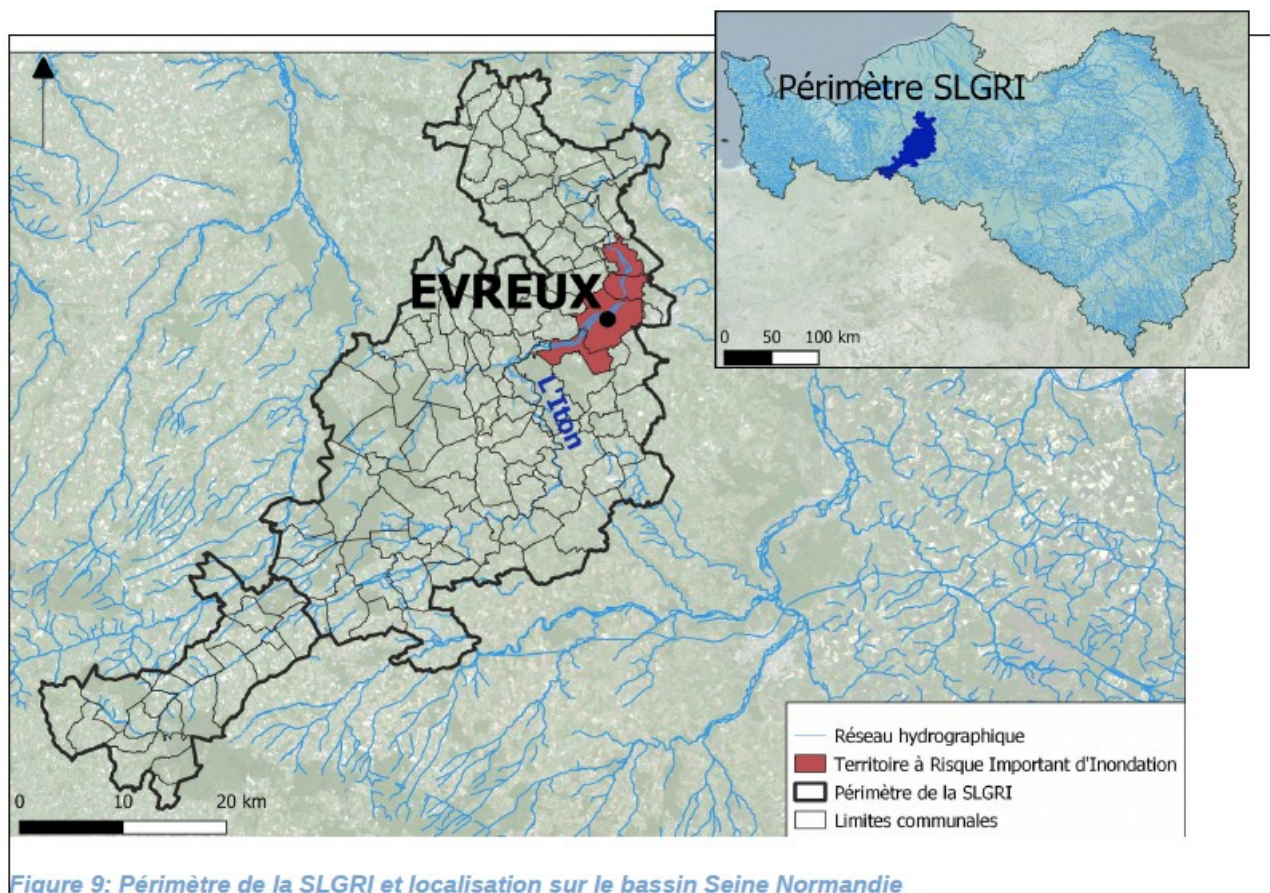


SLGRI d'Évreux



1. Présentation générale

Porteur de la SLGRI : Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure (DDTM 27)	<i>Chiffres clés de l'exposition au risque d'inondation à l'échelle de la SLGRI :</i> (Sources : INSEE avec des données communales « population » et « emploi » 2022 agrégées à la SLGRI – sans croisement avec la zone inondable) 149 479 Habitants  90 608 Emplois 
Date d'approbation : 22/12/2016	
Nombre de communes concernées : 116	

2. Contexte du risque d'inondation sur le territoire

La SLGRI d'Évreux comprend 116 communes, dont les 4 communes du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI). Le périmètre s'étend sur l'ensemble de la zone d'influence de l'Iton et comprend des communes des départements de l'Orne et de l'Eure. Il s'inscrit dans le périmètre (similaire) du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Iton afin de se placer dans la continuité d'une solidarité amont-aval à l'échelle du bassin versant, et de s'appuyer sur la recherche de synergie entre les politiques publiques. Une partie de la SLGRI se superpose à celle de Rouen.

Le TRI d'Évreux est particulièrement exposé aux aléas de débordement de cours d'eau, de remontée de la nappe alluviale et de ruissellement sur l'agglomération. Les crues de l'Iton sur le secteur d'Évreux trouvent leurs origines majoritairement sur la partie amont du bassin. L'Iton est caractérisé par un important réseau karstique en amont d'Évreux. La présence d'un tronçon de rivière appelé le Sec-Iton est révélateur des fortes interactions entre les écoulements souterrains et superficiels sur le bassin versant de l'Iton. L'Iton présente des crues lentes, s'installant dans la durée mais susceptibles de mettre en danger les vies humaines. Des inondations majeures ont eu lieu en 1990, 1993, 1994, 1995, 1999 ou encore 2001.

D'après les évaluations préliminaires, le territoire du TRI d'Évreux concentre une population d'environ 32 000 habitants et 22 000 emplois dans l'EAIP de la rivière Iton. Les bâtiments d'habitation sans étage situés dans cette enveloppe représentent en effet une surface de 8 hectares. Les principaux centres décisionnels du département pour la gestion de crise (préfecture, conseil départemental et DDTM notamment) sont situés en centre-ville et peuvent être affectés directement ou indirectement par les crues.

3. Démarche de la SLGRI mise en place

La SLGRI d'Évreux a été construite autour des 4 objectifs du PGRI Seine-Normandie et en s'appuyant sur le diagnostic initial réalisé, pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

En l'absence de structures porteuses, la DDTM de l'Eure s'est chargée de l'animation et de la coordination de la SLGRI approuvée en décembre 2016.

La structuration a été consolidée par la création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI), compétent au titre de la GEMAPI depuis le 1er janvier 2019 et porteur du SAGE Iton. Cette évolution a permis d'assurer un pilotage cohérent et intégré des politiques de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, puisque les périmètres du SAGE et de la SLGRI sont identiques.

Le SMABI intervient aujourd'hui sur 97 % du bassin versant (1 200 km², 114 communes, 7 EPCI membres) et constitue l'échelon opérationnel pertinent pour la mise en œuvre des actions.

L'engagement du SMABI en 2023 dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) marque une étape structurante, visant à traduire les orientations stratégiques de la SLGRI en programme d'actions hiérarchisé et financé.

4. Bilan de la mise en œuvre de la SLGRI selon les 4 objectifs du PGRI (2^{ème} cycle)

Approuvée le 22 décembre 2016, la SLGRI d'Évreux permet de décliner les quatre objectifs du PGRI du bassin Seine Normandie en **6 sous-objectifs et 17 dispositions adaptées** au contexte local.

Objectif 1 - Réduire la vulnérabilité des territoires

La réduction de la vulnérabilité du territoire passe impérativement par une amélioration de la connaissance des différents phénomènes afin de mieux les anticiper.

Elle repose sur une amélioration continue de la connaissance des aléas et des enjeux exposés, notamment par la réalisation de diagnostics de vulnérabilité ciblés sur les établissements recevant du public, les activités économiques et les équipements et réseaux structurants.

Elle passe également par la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.

Pour les communes du TRI, la révision du PPRI d'Évreux et l'intégration renforcée du risque inondation dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUi) doivent garantir une prise en compte pérenne du risque dans les projets d'aménagement.

Pour les communes situées sur le périmètre de la SLGRI mais hors PPRI, la compétence GEMAPI conforte le rôle central de l'intercommunalité dans l'articulation entre gestion de l'eau, prévention des inondations et développement territorial.

Objectif 2 - Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

La stratégie territoriale privilégie une approche équilibrée combinant la restauration des zones humides et des champs d'expansion des crues ; le développement d'aménagements d'hydraulique douce et de dispositifs de ralentissement dynamique ; la gestion et l'amélioration raisonnée des ouvrages de protection existants.

Dans le cadre du PAPI, des études spécifiques sont conduites sur le secteur de Navarre à Évreux afin d'évaluer la performance du système d'endiguement et d'envisager, le cas échéant, une adaptation du niveau de protection en cohérence avec les scénarios de crue récents.

L'approfondissement des connaissances hydrologiques et hydrogéologiques, notamment en lien avec les travaux du BRGM sur le sec Iton, doit permettre d'affiner la caractérisation des aléas (hauteurs d'eau, durées de submersion, cinétiques de crue) et d'éclairer les choix d'investissement.

Objectif 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La résilience territoriale suppose une organisation claire et anticipée des acteurs avant, pendant et après la crise.

La clarification des responsabilités, la coordination des dispositifs de gestion de crise et la capitalisation des retours d'expérience constituent des leviers d'amélioration continue.

La protection et l'implantation stratégique des équipements essentiels, ainsi que la prise en compte des effets indirects (continuité des services publics, qualité de l'eau, réseaux), participent à la réduction du délai de retour à la normale.

Les travaux engagés dans le cadre du PAPI contribueront à mieux anticiper les scénarios de gestion de crise et leurs conséquences opérationnelles.

Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

La mobilisation de l'ensemble des acteurs constitue une condition essentielle de réussite de la stratégie locale. La prévention des inondations suppose une gouvernance coordonnée entre l'État, les collectivités et leurs partenaires, afin d'assurer la cohérence des politiques de gestion des milieux aquatiques, d'aménagement et de prévention.

La structuration du pilotage à l'échelle du bassin versant, assurée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, offre désormais un cadre adapté pour renforcer cette coordination et clarifier les responsabilités.

Au-delà de l'organisation institutionnelle, le développement d'une culture du risque partagée constitue un levier stratégique. Il s'agit de dépasser la seule conformité réglementaire pour favoriser une véritable appropriation collective du risque, fondée sur l'information des populations, la sensibilisation des publics exposés et la valorisation des retours d'expérience.

Cette évolution culturelle, qui contribue à l'acceptabilité des mesures de prévention et de protection, constitue un socle indispensable à la résilience durable du territoire face aux inondations.

Les actions de communication et de sensibilisation conduites par le SMABI, notamment dans le cadre de la Journée nationale de la résilience, contribuent à ancrer durablement cette culture du risque, en particulier auprès des publics situés en zone inondable.

5. Perspectives pour la suite de la mise en œuvre de la SLGRI

La structuration assurée par la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) et le SMABI offre les conditions nécessaires au déploiement d'une stratégie pleinement opérationnelle et intégrée.

La période à venir doit permettre de consolider ce passage d'une logique de cadrage stratégique à une mise en œuvre structurée, hiérarchisée et financée des actions.

Cet objectif passe notamment à travers la mise en œuvre du PAPI, levier déterminant pour planifier les interventions, mobiliser les partenaires techniques et financiers et assurer un suivi pluriannuel des résultats ; ainsi que par la révision du PPRI d'Évreux, afin d'actualiser la cartographie réglementaire et de renforcer la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.

À travers ces orientations, l'objectif est de consolider une trajectoire de résilience territoriale fondée sur une meilleure connaissance du risque et une réduction progressive de la vulnérabilité.